

**Département
de Maine-et-Loire**

Procès verbal

COMMUNE

Du 4 octobre 2016

du

Coudray-Macouard

L'an deux mil seize quatre octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Madame AUVINET Françoise.

Etaient présents : AUVINET Françoise, JUIN Gilles, LEROY François, BOUET Alain, CANTEAU Denis, CLERGEAU Natacha, SCHOTT Laurence, COLONNIER Jacky, ALLARD Yves, HERGUE Eric, THOREAU Marie.

Absents : Audrey Godet

Maryline Leau a remis à Mme Auvinet sa lettre de démission de conseiller municipal à compter du 1^{er} septembre 2016.

Il a été procédé, conformément l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil municipal Gilles JUIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 septembre 2016

Mme Auvinet demande à l'ensemble des conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le procès verbal du dernier conseil municipal. Aucune remarque n'est apportée.

Madame le Maire demande à commencer le conseil par le renouvellement des commissions suite à la démission de Madame Maryline LEAU.

Le conseil approuve sa demande.

RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS

- **Délégué du Syndicat Mixte d'Alimentation en eau Potable et Assainissement** : Se propose comme titulaire, Monsieur Yves ALLARD et comme suppléant, Monsieur François LEROY. Approuvé à l'unanimité à mains levées

- **Délégué titulaire du syndicat intercommunal pour l'aménagement du Bassin de la gravelle**: Se propose comme titulaire, Monsieur Eric HERGUE et comme suppléant, Monsieur Alain BOUET. Approuvé à l'unanimité à mains levées.

- **Commission village et promenade Botanique**: Font partie de cette commission Monsieur Alain BOUET et Madame Audrey GODET, il convient de nommer une troisième personne. Madame Natacha

CLERGEAU se propose puisqu'elle participe déjà bénévolement à cette commission. Approuvé à l'unanimité à mains levées.

- Délégué titulaire PNR

Se présente comme titulaire, Monsieur Alain BOUET et comme suppléant, Monsieur Denis CANTEAU. Approuvé à l'unanimité à mains levées.

1/INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉ AU TRÉSORIER MUNICIPAL

Madame le Maire présente au conseil municipal l'indemnité de conseil allouée aux Comptable du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et Etablissement Locaux par décision de leur assemblée délibérante :

Indemnité conseil 2016 à 100%	436.26 €
Indemnité de confection de budget	0.00 €
CSG 2.40% + 5.10%	32.13 €
RDS 0.50 %	2.14 €
1% Solidarité	4.36 €
Montant Net	397.63

Après discussion et délibération, le conseil municipal à mains levées à l'unanimité :

APPROUVE le calcul de l'indemnité

AUTORISE Mme le Maire à procéder au Mandatement.

2/TERRAIN DE LA GADELOIRE- RESEAU E.D.F.

Madame le Maire à rencontré Monsieur et Madame GEORG propriétaire de la parcelle AD 184 dont le réseau électrique passe sous la parcelle de la commune (AD 183).

Ces travaux ont été réalisés en 2012 lors de l'effacement des réseaux dans la rue de la Gadeloire.

L'armoire pour alimenter la maison de Monsieur et Madame GEORG se situe dans la rue de la Gadeloire, le câble électrique traverse le terrain communal, afin de raccorder la maison.

En conclusion, Monsieur et Madame GEORG demande si une partie du terrain communal peut être détachée à leur profit.

En sachant que le terrain garde toutes les conditions de construction étant donné son classement de la zone du POS.

Après discussion le conseil convient qu'il faut prendre RDV avec le cadastre, le notaire pour la partie juridique ainsi que la valeur au m2 de ce terrain et un géomètre pour évaluer le cout d'un bornage.

La difficulté que le conseil fait remarquer est que, suite à la délibération du 01 septembre 2016, le terrain ne peut être vendu aux particuliers.

Le conseil attendra la réponse du notaire sur une possible session, gracieuse ou pas, d'une petite frange du terrain sous laquelle se situe le câble électrique avant de prendre une décision.

3/DEVIS BORNAGE CHEMIN DES MEUNIER

Le chemin des meuniers devrait être refait.

Cependant sur certaines parties du chemin, en comparaison avec le plan cadastral, on s'aperçoit qu'il n'est pas à sa place et que sa largeur ne correspond pas.

D'autre part, la parcelle AB 97, d'une superficie de 18 m², a été cédée en 2005 à la commune, par Monsieur DANCIN qui en était le propriétaire.

Le service du cadastre confirme que le nécessaire n'a pas été fait. Il faudra donc régulariser et établir un acte administratif.

En conséquence, avant de faire le chemin des Meuniers, il conviendrait de le borner. Deux devis ont été demandés :

Un conseiller fait remarquer que des bornes ont disparu à plusieurs endroits.

Après discussion le conseil convient que le bornage est indispensable et approuve à l'unanimité le devis d'un montant de 1728€ TTC du cabinet de géomètres ONILLON BUCHER.

4/ CREATION D'UN MARCHÉ COMMUNAL

Après consultation de la réglementation, il conviendrait de prendre une décision pour la création d'un marché communal.

Cette délibération pourrait fixer un régime des droits de place et de stationnement, et mettrait en place un règlement pour les commerçants.

Les commerçants qui souhaiteraient venir au marché devront remplir une demande d'emplacement.

Madame le Maire propose d'élaborer un règlement comportant, entre autres, les emplacements, les jours de marchés et les heures. Monsieur HERGUE indique qu'un panneau fixe indiquant ce marché est prévu à l'achat.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à mains levées, à l'unanimité :

DECIDE de créer un marché communal

ADOpte le règlement intérieur ci-annexé,

DECIDE que les emplacements seront gratuits

CHARGE Mme Le Maire de prendre toutes les mesures utiles pour la mise en place du marché communal

5/DEVIS ARBRE SOPHORA - COUR DE LA MAIRIE

Suite à la tempête du 13 septembre, une grosse branche de sophora est tombée, sur le garage de Monsieur et Madame THOMAS en l'endommageant, ainsi que sur le mur en tuffeau qui appartient à la commune.

Une déclaration à notre assurance a été faite. L'assurance nous a donné l'autorisation de dégager la branche car cela devenait dangereux.

L'entreprise BERGER est intervenue en urgence.

D'autre part il conviendrait d'abattre le sophora qui est maintenant en déséquilibre et malade. Il ne faut surtout pas le déraciner puisque cet arbre maintient une cave.

Deux devis ont été demandés, un seul a été reçu.

Un conseiller fait remarquer que le tronc du sophora est creux et que cet arbre est dangereux. Il risque de se casser net lors d'une autre tempête.

Le conseil approuve le devis BERGER d'un montant de 2457,60€ TTC à l'unanimité.

Mme le Maire fait remarquer que Mr Pascal Berger propose de rogner le Sophora au niveau du nœud afin d'éviter un abattage total au vue des racines qui tiennent les caves sous la cour de la mairie afin d'éviter un effondrement prématuré.

6/ CREATION DUN CENTRE D'ACTIVITE POUR LES JEUNES

Une convention de mise à disposition des locaux du foot pour les jeunes, devra être établie entre le Centre Social Roland Charrier et la commune du Coudray-Macouard.

Un courrier a été adressé à la sous-préfecture pour demander le passage de la commission sécurité afin d'obtenir l'accord, permettant l'ouverture de ce centre d'activités jeunesse.

Le conseil approuve à l'unanimité.

7 /DEVIS PORTE LOCAL FOOT

Afin d'obtenir l'accord de la commission de sécurité pour le local du foot, l'installation d'une porte d'évacuation répondant aux normes de sécurité actuelles est nécessaire.

Trois devis sont proposés au conseil.

Monsieur COLONNIER demande si les conditions de sécurité des différentes installations proposées sont conformes à ce qu'exige la commission de sécurité.

Monsieur CANTEAU Denis se propose de se renseigner auprès d'un spécialiste faisant partie de son équipe professionnelle.

Après discussion sur les aspects techniques et le respect des normes, le conseil approuve à l'unanimité le devis d'un montant de 2457€ TTC de l'entreprise CHOUTEAU

8/ QUESTIONS DIVERSES

A/ SALLES DES FETES

Le règlement et les tarifs de la salle des fêtes seront discutés lors de la commission Culturelle présidée par Mr LEROY à la date du 19 octobre 2016

Monsieur LEROY s'est informé de tarifs de location de salle sur une commune voisine et va continuer de s'informer sur les tarifs de location proposés par les communes environnantes, afin de pouvoir travailler lors d'une prochaine commission sur les nouveaux tarifs de notre salle communal. Le tout sera représenté lors d'un prochain conseil municipal pour délibération.

B/ REPAS DES ANCIENS

Repas des aînés se déroulera le dimanche 27 novembre 2016 à 12h00 à la Salle des Fêtes du Coudray Macouard.

Présentation de plusieurs propositions de menu par Madame SCHOTT Laurence, Proposition du café du Centre de Saint Cyr en Bourg et de Mr Rémy MAURICE de Montreuil Bellay.

Pour information les desserts et le pain seront commandés au boulanger de Courchamps.

Messieurs BOUET et JUIN seront absents le dimanche 27 novembre.

Après discussion les conseillers municipaux décident d'organiser le repas des aînés en collaboration avec Mr REMY MAURICE, l'affinage du menu se fera ultérieurement avec les élus en charge de l'organisation du repas.

C/DEVIS PETITE RUE DE LA MOTTE : CAVE BOYER

Suite au passage de M. LEOTOT, l'entreprise ATP a revu le devis qui avait été accepté en juillet pour un montant de 9 632.40 €. Il conviendra d'annuler celui-ci.

Monsieur HERGUÉ fait remarquer que dans le précédent devis la société ATP n'avait pas chiffré le mur de confortement permettant d'assurer le comblement de cette cave.

Le conseil approuve le devis de 12 208,80 € TTC de l'entreprise ATP qui annule et remplace le devis de 9632,40€ validé en juillet 2016

D/ INFORMATION RPI

Madame le Maire informe le conseil sur la possibilité de créer un RPI, à la demande de la commune de Saint Just sur Dive.

Une réunion est prévue le lundi 10 octobre en présence de Mr l'inspecteur Académique, des élus de Saint Juste sur Dive, d'Artannes sur Thouet, du Coudray Macouard ainsi que Mme la Directrice de l'école du Coudray.

L'inspecteur d'académie expliquera le processus de constitution d'un RPI.

E/ILLUMINATION DE NOEL

Les agents techniques, une fois leur CACES acquis, effectueront la pose des guirlandes sur le Coudray Macouard

La nacelle devra être réservée rapidement chez un loueur de matériels techniques pour une installation première quinzaine de décembre.

Nos agents n'étant pas agréés pour effectuer des branchements sur les pylônes de Bron, il conviendrait si le conseil municipal décide d'installer les guirlandes de Bron de faire réserver les nacelles des entreprises agréées SIEML.

HAIE

Un conseiller demande si la haie de Madame ARNAUD est arrachée comme décidé ultérieurement. Monsieur BOUET répond que cette haie sera taillée prochainement par les agents techniques de la commune.

Madame le Maire lève la séance à 22H39